

Département des Pyrénées Orientales
VILLE DE SAINT-LAURENT DE LA SALANQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux et le sept septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Laurent de la Salanque s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Alain GOT, Maire.

Date convocation : 31 aout 2022

- Ouverture de la séance par Monsieur le Maire.
- Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose de désigner Madame Célia LEROI comme secrétaire de séance.

Présents : Alain GOT ; Laurence de BESOMBES ; Michel FONVIELLE ; Marlène GUBERT-OETJEN ; Jean-Louis ALIET ; Pascale PELOUS ; André RIBAS ; Marie-Claude ALBA ; Laurent MALET ; Sonia BOUTOUBA-DJERIOU ; Christian LLENSE ; Magaly MACHET ; Franck CAVAGNA ; Barbara BARRERA ; Christophe DEVISE ; Olga LAFITTE ; Cédrik PANIS ; Carmen FAY ; Olivia OLIVÉ ; Julien DESTAVILLE ; Célia LEROI ; Matthieu DURAND ; René BAUS ; Guy CALVIGNAC ; Martine GALDEANO ; Frédérique PARENT ; Eliane PEDROSA.

Représentés : Thomas BALALUD de SAINT-JEAN qui donne procuration à Laurence de BESOMBES ; Sandra PARRAGA qui donne procuration à Alain GOT ; José VIEGAS qui donne procuration à Pascale PELOUS ; Marie-José AMIGOU qui donne procuration à René BAUS ; Fabien CORPETTO qui donne procuration à Frédérique PARENT ; François MORENO qui donne procuration à Martine GALDEANO.

Monsieur le Maire dénombre les conseillers présents et constate le quorum posé par l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En exercice	: 33	Pour	: 33
Présents	: 27	Contre	: /
Procurations	: 06	Abstentions	: /
Votants	: 33		
Exprimés	: 33		

DÉNOMINATION DU NOUVEAU RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le nouveau restaurant scolaire réalisé sur le site de l'école primaire Pablo Casals est maintenant terminé et ouvrira ses portes aux écoliers dès la rentrée de septembre prochain.

A cet effet, il convient de lui trouver un nom et Monsieur le Maire propose de dénommer ce nouvel établissement « Restaurant scolaire Eliane Comelade ».

Il indique que Eliane COMELADE, célèbre écrivaine gastronomique a laissé derrière elle un immense héritage, notamment une encyclopédie ainsi qu'une cinquantaine d'ouvrages sur la cuisine catalane qui se transmettent de génération en génération.

Afin de rendre hommage à cette grande dame de la gastronomie, représentante de notre patrimoine culinaire, Monsieur le Maire dépose sur le bureau de l'assemblée la proposition de dénommer le nouveau restaurant scolaire « Restaurant scolaire Éliane Comelade et demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents :

DÉCIDE de dénommer le nouveau restaurant scolaire « Restaurant scolaire Eliane Comelade ».

Et ont signé au Registre, les membres présents,
Pour extrait conforme,

Le Maire,

. Certifié exécutoire par Monsieur le Maire
compte tenu de la transmission en Préfecture

le 16.09.2022
et de la publication

le 20 SEP. 2022
Le Maire.

. La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification (le silence de l'administration pendant 2 mois vaut décision de rejet).

. La présente décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication, où à compter de sa notification.

